

CARTE OBLIGATOIRE, MODALITÉS D'ACCÈS,
NOUVEAUX HORAIRES, MODE DE PAIEMENT...

CE QUI CHANGE DANS VOS DÉCHÈTERIES EN 2022



Renseignements sur lillemetropole.fr
rubrique « déchets ménagers »

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS

LA CARTE DÉCHÈTERIES EST OBLIGATOIRE

Afin d'assurer un suivi optimal de l'utilisation des services offerts à la population en matière d'apport volontaire, la direction des déchets ménagers de la MEL a mis en place une traçabilité par carte pour les apports de déchets encombrants, spéciaux et objets du réemploi dans les déchèteries fixes.

Les particuliers peuvent accéder munie de cette carte aux déchèteries mobiles et aux points d'apport en camionnettes DDS. Les professionnels et les administrations peuvent uniquement déposer leurs déchets dans l'une des déchèteries sous condition.

Ainsi une nouvelle carte nominative en fonction de la catégorie d'usager (familial, professionnel, administration) sera désormais strictement obligatoire.

La demande de carte se fait en se connectant sur le portail de gestion des démarches en ligne :

<https://mesdemarches.lillemetropole.fr/>

Le suivi et le traitement de la demande se fait dans un délai de quatre à cinq semaines actuellement. La carte est ensuite envoyée à l'adresse postale du demandeur. En cas de perte, vol ou détérioration, le propriétaire de la carte en informe la MEL pour la désactiver et obtenir son remplacement selon les modalités en vigueur, à savoir le remplacement gratuit à hauteur de deux cartes.

Au-delà, la carte est facturée 10 euros au propriétaire.

L'ancienne carte déchèteries reste valable.

À SAVOIR

Les habitants de la CCPC pour les communes de Herrin, Gondécourt, Chemy, Camphin-en-Carembault, Phalempin, Attiches, Avelin, Ennevelin peuvent bénéficier d'un accès aux déchèteries fixes d'Annoeullin et Seclin..

Les habitants de la MEL pour les communes d'Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chéreng, Fretin, Gruson, Péronne en Mélantois, Sainghin en Mélantois, Tressin peuvent bénéficier d'un accès à la déchèterie de Genech.

AUTRES CHANGEMENTS DANS LES DÉCHÈTERIES FIXES DE LA MEL

Des horaires communs dans les déchèteries fixes de la MEL

Saison basse

du 1^{er} novembre au 31 mars

- Les particuliers : du lundi au samedi de 7 h 30 à 18 h y compris les jours fériés. Le dimanche de 8 h 00 à 13 h y compris les jours fériés.
- les professionnels MEL, particuliers hors MEL, institutions publiques : exclusivement du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h interdit en dehors de ses horaires.

Saison haute

du 1^{er} avril au 31 octobre

- Les particuliers : du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h y compris les jours fériés. Le dimanche de 8 h à 13 h y compris les jours fériés.
- Les professionnels MEL, particuliers hors MEL, institutions publiques : exclusivement du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h interdit en dehors de ses horaires.

Jours de fermeture

les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Accès en fonction de la typologie du véhicule et du volume

Pour les particuliers

- Avec véhicule léger ou deux roues ou avec remorque d'une longueur inférieure à deux mètres. 36 passages annuels possibles.
- Avec véhicules de type utilitaire de 3 à 6 m³ d'un PTAC < 3,5 tonnes avec ou sans remorque. 18 passages annuels possibles.

Ceci est applicable uniquement aux déchèteries fixes, pour les déchèteries mobiles aucun décompte ne sera fait.

Pour les professionnels limité à 36 points annuels

- Chaque passage est payant sans volume maximum.
- L'accès en déchèteries mobiles est interdit aux professionnels.

Changement dans les déchets acceptés et interdits et favorisation du réemploi

Nous ne reprenons plus les déchets spécifiques et spéciaux des professionnels (amiante, pneus, DEEE, DDS, ...) ainsi que les médicaments (doivent être déposés en officines).

À SAVOIR

Nouveaux tarifs en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le paiement **se fait uniquement par carte bancaire.**



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

2, boulevard des Cités Unies - CS 70043

59040 Lille Cedex

Tél: +33(0)3 20 21 22 23

lillemetropole.fr